



Refus de titre de sejour parce que je n ai pas de preuves

Par **ninasninas**, le **24/08/2015** à **13:51**

Bonjour,

je vous écris parce que je suis perdue, j'ai vu que vous pouvez apporter de l'aide et des conseils juridiques aux personnes dans ma situation.

Ma situation est donc la suivante :

Je suis Marocaine et mon mari est Français, on s'est connu il y a 5 ans maintenant au Maroc ou il était venu faire ses études dans la même école, après la fin de mes études je l'ai rejoint en France, on était fiancés, je suis arrivée en France le 24 Juin 2014 avec un visa court séjour qui a expiré le 1er Septembre, ne voulons pas nous séparer de nouveau, on a décidé de se marier, on a célébré notre mariage le 26 Octobre 2014 en France, après sachant qu'il fallait attendre minimum 6 mois pour commencer les démarches administratives pour la régularisation et la demande de la carte de séjour, on a commencé en Juin j'ai envoyé mon dossier avec tout les documents demandés sauf les preuves de vie communes qu'on a pas puisqu'on vit chez ma belle-mère, vu que mon mari fait son master et qu'aucun de nous deux ne peut travailler, ils m'ont donc retourné le dossier pour faute de preuves de vie communes, je leur ai renvoyé le dossier avec une lettre qui explique notre situation et le fait qu'on ai rien a nos deux noms, malgré cela ils m'ont renvoyé le dossier.

Donc avant de renvoyer le dossier on a appelé pour leur réexpliquer la situation et savoir s'il y a d'autres moyens de prouver notre vis commune sans pour autant avoir des papiers administratives, ils m'ont dit que non, et qu'il fallait que je retourne au Maroc pour demander un visa long séjour conjoint de Français ca fait 1 an et 2 mois que je suis en France, bientôt c'est notre anniversaire et j'ai pas envie qu'on soit séparés pendant une longue durée, est ce

que vous pouvez m'aider s'il vous plait, j'ai besoin de vos conseils .

Cordialement,
Inass Charlet